



Genève, le 3 novembre 2021

Le Conseil d'Etat

5239-2021



Société des Cafetiers, Restaurateurs et
Hôteliers de Genève (SCRHG)
Monsieur Laurent Terlinchamp
Président
Avenue Henri-Dunant 11
1205 Genève

Concerne : mesures nécessaires dans le cadre de l'obligation du certificat COVID

Monsieur le Président,

Votre courrier du 30 septembre 2021 est bien parvenu à notre Conseil et son contenu a retenu sa meilleure attention.

Conscients que la situation particulière relative à la crise sanitaire engendre un nombre important de difficultés pour les entreprises de votre secteur, nous souhaitons en premier lieu vous exprimer notre soutien et vous assurer que nous mettons tout en œuvre pour trouver des solutions pour celles-ci. Nous tenons également à saluer le travail d'information auprès de vos membres qui est indispensable pour une application rigoureuse des mesures sanitaires imposées par le contexte actuel.

Nous avons pris bonne note de vos préoccupations et pouvons d'ores et déjà vous assurer que, dans le cadre de nos nombreux échanges avec les autorités fédérales, les difficultés rencontrées par votre secteur sont systématiquement évoquées.

Ainsi, dans le cadre de la consultation relative à la prolongation des aides pour l'ensemble des branches de l'économie qui a été menée par l'Administration fédérale des finances durant le mois de septembre 2021, la nécessité de poursuivre les aides pour les secteurs les plus touchés, comme les activités liées au tourisme et à l'événementiel – secteurs dépendant fortement du tourisme d'affaires – a été soulignée. Il a été rappelé aux autorités fédérales que les secteurs de l'hôtellerie, du transport professionnel de personnes, des agences de voyage, des forains ou de la restauration, étaient confrontés à une reprise plus lente et font partie de la catégorie dite « des cas de rigueur des cas de rigueur », de par leurs importantes charges fixes. Nous avons relevé que ces domaines ne retrouveront pas dans l'immédiat leur niveau d'activité d'avant crise et que la reprise se fera lentement. Aussi, nous avons plaidé en faveur de la poursuite des aides à fonds perdu pour les secteurs fortement affectés par cette crise sanitaire.

Notre Conseil souligne encore que le canton de Genève est le seul canton qui octroie des aides pour les entreprises ayant subi une baisse de chiffre d'affaires de 25% à 40% durant l'année 2020 par rapport aux années 2018-2019. Le Grand Conseil a ainsi adopté le 7 octobre 2021 la loi 13029 du Conseil d'Etat qui vise à augmenter le budget de l'aide financière de 35 millions de francs afin de continuer à soutenir le tissu économique.

Par ailleurs, à l'instar de votre association et nous l'avons relevé auprès des autorités fédérales, nous sommes favorables à la poursuite d'une procédure simplifiée pour les préavis et le décompte des indemnités relatives aux réductions d'horaire de travail (RHT). Ainsi, le 1^{er} octobre 2021, le Conseil fédéral a décidé de prolonger la procédure de décompte sommaire pour l'indemnité en cas de RHT jusqu'au 31 décembre 2021.

Les dispositions sanitaires liées aux collectes de données, au maintien des tests gratuits et à la définition des scénarios de sortie de crise sont des dispositions de santé publique relevant de la compétence du Conseil fédéral. Elles sont dictées par les impératifs liés au développement de la pandémie. Dans ce cadre, le Conseil d'Etat suit attentivement l'évolution et privilégie les aspects sécuritaires tout en restant à l'écoute des acteurs économiques.

En vous réitérant notre soutien, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti

Le président :



Serge Dal Busco